



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération des Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 05 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-03-2024-053

Objet : Modification de l'opération « Laboratoire e-santé » et approbation du nouveau plan de financement

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Jonathan TABAR

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Baptiste ROTSEN à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian RAPHA

En cours de séance : Christian PALIN à Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN à Jean-Louis MARIE-LOUISE.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n° BC-03-2018-035 relatif à la modification du plan de financement du laboratoire e-santé et accompagnement de APIMOUN ;

Considérant que dans le cadre de sa compétence Développement Numérique, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) entend faire du numérique un levier d'attractivité du territoire Nord ;

Considérant que la stratégie numérique prévoit de faire du Nord une terre d'expérimentation et d'innovation en créant les conditions favorables au développement de projets innovants (notamment les laboratoires des usages : Médi@lab, FabLab, laboratoire e-santé et laboratoire de réalité virtuelle, ...) ;

Considérant que les Communes du nord de la Martinique doivent faire face à des inégalités territoriales d'accès aux soins. Ce constat a été renforcé par la crise sanitaire (COVID 19) qui a démontré l'intérêt de la e-santé pour suivre l'évolution de l'épidémie et assurer la continuité des soins ;

Considérant que l'e-santé est une solution pertinente pour répondre aux problématiques de notre territoire : vieillissement de la population et des professionnels de santé, désertification médicale et prise en charge de la dépendance. CAP Nord Martinique entend donc faire du numérique un levier pour améliorer la santé des habitants du Nord ;

Considérant qu'à ce titre, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique envisage de mettre en place un laboratoire e-santé ayant pour mission de développer et d'expérimenter des usages de la télémédecine dans le but de réduire la fracture territoriale et d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement de la population, plus spécifiquement les personnes âgées et/ou isolées.

Considérant qu'une subvention européenne de 47 882,54 € au titre du PO FEDER 2014-2020 a donc été accordée pour la réalisation de cette opération.

Toutefois, plusieurs difficultés administratives (impacts de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'EPCI, contrôles effectués par la Chambre Régionale des Comptes, réorganisation des services de l'EPCI induisant un changement dans la gestion du dossier), ont nui à la réalisation physique et financière de cette opération ;

Considérant que compte tenu de son importance, ce dossier prioritaire a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) pour la période 2024-2027, et, des partenariats sont envisagés dans le but d'approfondir sa conception et d'accompagner CAP Nord Martinique à sa réalisation ;

Considérant que la nouvelle version de cette opération se décline en trois étapes interdépendantes :

Phase 1 : Diagnostic territorial de santé :

Dans un premier temps, un diagnostic territorial sera réalisé pour mieux cerner les besoins en santé de la population du Nord dans le but de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'accès aux soins et favoriser le maintien à domicile des usagers.

Il s'agira de poser les principales problématiques et principaux enjeux de santé auxquels sont confrontés les usagers en s'appuyant sur la réalité des besoins et des spécificités du territoire, de ses acteurs et de ses populations. Cette phase permettra également de définir les critères et indicateurs d'évaluation.

Phase 2 : Expérimentation avec évaluation intermédiaire :

Au regard des résultats du diagnostic, des expérimentations de solutions numériques en santé seront menées sur le territoire en concertation avec les professionnels de santé et partenaires institutionnels locaux dans le but d'améliorer l'accès à l'offre de soins tout en simplifiant les échanges entre professionnels, patients et aidants.

Des espaces de télémédecine aménagés et équipés seront installés dans plusieurs lieux pour compléter l'offre de santé existante.

Ces espaces permettront :

- De simplifier l'accès aux soins en éliminant les barrières géographiques ;
- De réduire les délais de la prise en charge ;
- D'éviter le renoncement aux soins ;
- De favoriser la continuité des soins ;
- De poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire du Nord.

Les patients pourront consulter à distance un médecin (généraliste ou de toute autre spécialité médicale exerçant localement ou à défaut sur le territoire français) en bénéficiant de l'assistance d'un professionnel de santé ou à défaut d'un médiateur numérique (notamment pour les personnes âgées, personnes vulnérables, personnes souffrant d'illectronisme, etc.).

Phase 3 : Généralisation du dispositif en fonction des résultats de l'expérimentation.

Considérant que le nouveau plan de financement associé est le suivant :

| RESSOURCES | MONTANTS | Taux |
|----------------------|---------------------|-----------------|
| EUROPE (FEDER) | 51 850,00 € | 30,50 % |
| ETAT (CCT 2024-2027) | 66 300,00 € | 39,00 % |
| CTM | 19 550,00 € | 11,50 % |
| CAP Nord Martinique | 32 300,00 € | 19,00 % |
| TOTAL | 170 000,00 € | 100,00 % |

Considérant que la Direction Opérations financières et Subventions de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique n'ayant pas reçu les documents de mise en œuvre du FEDER pour la période 2021-2027, le même taux d'intervention que celui prévu dans le précédent programme opérationnel a été appliqué ;

Considérant que les membres de la Commission Transformation Numérique réunis le 23 janvier 2024 ont qualifié cette action de prioritaire et ont émis un avis favorable à la poursuite de l'opération laboratoire e-santé ;

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances réunis le 07 février 2024 ont émis un avis favorable sur la modification de l'opération et de son nouveau plan de financement.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver la modification de l'opération « Laboratoire e-santé ».

Article 2 :

De valider le nouveau plan de financement de l'opération « Laboratoire e-santé » comme suit :

| RESSOURCES | MONTANTS | Taux |
|----------------------|---------------------|-----------------|
| EUROPE (FEDER) | 51 850,00 € | 30,50 % |
| ETAT (CCT 2024-2027) | 66 300,00 € | 39,00 % |
| CTM | 19 550,00 € | 11,50 % |
| CAP Nord Martinique | 32 300,00 € | 19,00 % |
| TOTAL | 170 000,00 € | 100,00 % |

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 08 avril 2024

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

